**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025**

**Convocation du 10 Avril 2025**

**Présent(e)s** : Mmes M. LEROY Guy, COSENTINO Nathalie, THOREZ Epouse DELASSUS Béatrice, CHARLEY Bernard, LEROY Nelly, FUMERY Chantal, LORIETTE Alexandre, DELANSAY Emmanuel, CARDINAEL Marie-Laurence, BRUNET Julien, DUQUENNE Henri Joseph (parti à 20 h).

**Absents excusé****s** : M. WYTS Sylvain, ayant donné procuration à Mme CARDINAEL Marie-Laurence. Mme BOULANGER Edith ayant donné procuration à Mme COSENTINO Nathalie. Mme ROSSEEUW Mélanie.

Mme THOREZ Epouse DELASSUS Béatrice, est nommée secrétaire de séance. Elle prend des notes sur la séance en cours. Le compte rendu de la séance précédente ayant été envoyé à chaque membre, il est demandé s’il y a des objections à émettre.

**Objet**: CFU Ordonnateur et Finances Publiques - Affectation des résultats - Budget Primitif 2024– Vote des taux 2025 fiscalité locale – Subventions aux Associations 2025 – Délibération pour signature d’une convention A.L.S.H. 2025 avec la Commune de Steenbecque – Délibération pour renouvellement du matériel informatique de la Mairie – Délibération pour le renouvellement des tables à prévoir pour la Salle des Fêtes – Délibération pur la signature d’une convention d’adhésion au CDG59 pour la mise à disposition de personnel contractuel – Divers : Présentation divers devis pour travaux extérieurs ancien café au 1 rue de l’Eglise.

**CFU ORDONNATEUR ET FINANCES PUBLIQUES :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d’associer dans la même délibération le vote de ces 2 comptes qui ne présentent aucune différence entre eux. Pour mémoire, le trésorier public dresse un CFU et l’ordonnateur le Maire, un CFU.

Monsieur le Maire demande à Mme COSENTINO Nathalie, 1ère Adjointe en charge des finances, de présenter ces comptes pour l’exercice 2024.

Monsieur le Maire quitte la salle pour laisser le Conseil Municipal délibérer.

Les comptes de résultats cumulés de l’exercice 2024 sont arrêtés comme suit :

Fonctionnement : excédent de 505 401.48 €

Investissement : excédent de 23 906,32 €

soit un résultat global de clôture excédentaire de 529 307,80 €.

Il est constaté la concordance entre les montants inscrits sur le CFU 2024 du Trésorier et le CFU 2024 de l’ordonnateur.

Le Conseil approuve le CFU 2024 du receveur avec 12 voix pour.

Le CFU 2024 est adopté par le Conseil municipal avec 12 voix pour.

**AFFECTATION DES RESULTATS :**

Comme précisé par Mme COSENTINO Nathalie, la section d’investissement présente un résultat positif de 23 906,32 € et la section de fonctionnement un résultat positif de 505 401,06 €. L’excédent de clôture est donc de 529 307,38 €, hors restes à réaliser.

Les restes à réaliser indiquent une dépense de 61 000,00 € et une recette de 99 746.52 €, l’excédent global de clôture se monte donc à 568 053,44 €.

SECTION INVESTISSEMENT

|  |  |
| --- | --- |
| Résultat de l’année | + 302 340,299 € |
| Résultat antérieur | - 278 433,97 € |
| Résultat cumulé | + 23 906,32 € |

SECTION FONCTIONNEMENT

|  |  |
| --- | --- |
| Résultat de l’année | + 106 273,27 € |
| Résultat antérieur | + 399 126,21 € |
| Part affectée à investissement 1068 | 0,00 € |
| Résultat cumulé | + 505 401,48 € |

BESOIN DE FINANCEMENT

|  |  |
| --- | --- |
| Résultat cumulé section investissement | + 23 906,32 € |
| Reste à réaliser en recettes | + 99 746,06 € |
| Dépenses engagées non mandatées | - 61 000,00 € |
| Montant à prendre en compte pour affectation | + 62 652,38 € |
| BESOIN FINANCEMENT REEL 1068 | 0,00 € |

BUDGET 2024

|  |  |
| --- | --- |
| Ligne budgétaire 001 débit | 0,00 € |
| Ligne budgétaire 001 crédit | 23 906,32 € |
| Ligne budgétaire 002 débit | 0,00 € |
| Ligne budgétaire 002 crédit | 505 401,48 € |
| COMPTE 1068 (CREDIT) | 0,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12, voix pour, reconnaît la sincérité des comptes de résultats et des restes à réaliser, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et décide de reporter en section d’investissement au compte 001 la somme de 23 906,32 € en recette, de reporter au compte 002 en section de fonctionnement la somme de 505 401,48 € en recettes, de ne rien budgétiser au compte 1068.

**BUDGET PRIMITIF 2025 :**

Monsieur Le Maire explique que nous sommes désormais en nomenclature M57 depuis le 1er janvier 2023, la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d’investissement a été mise en place. En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l’exécutif, si le Conseil Municipal l’y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet notamment d’amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Dans ce cas, le Maire est tenu d’informer l’assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l’article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 13 voix pour DECIDE :

- D’autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l’occasion du budget.

Nous avons pour la section de fonctionnement en recettes et dépenses : 1 095 112,48 € dont le résultat de fonctionnement antérieur reporté est de 505 401,48 €. Pour la section d’investissement en recettes et dépenses à 592 968,10 € dont le solde d’exécution positif de la section d’investissement reporté est de 23 906.32 €.

Il était prévu au budget l’an dernier, reporté cette année, l’aménagement de la terrasse de notre futur estaminet qui avait été estimé pour un montant de 10 000,00 € HT ainsi que l’aménagement du parking avec rabaissement des bordures pour un montant de 12 000 € HT.

La proposition de budget 2025 est approuvée par le Conseil municipal par 13 voix pour.

M. DUQUENNE Henri a quitté la séance pour son travail posté à 20 h.

**VOTE DES TAUX 2025 FISCALITE LOCALE :**

M. le Maire d’après un récapitulatif de l'état 1259 adressé par l'administration fiscale qui reprend les différentes informations nécessaires à la délibération, présente différentes hypothèses de recettes concernant la taxe foncière sur le bâti et le non bâti en simulant soit le maintien des taux de 2024, soit une augmentation des taux.

Il rappelle que ces recettes sont calculées sur des bases prévisionnelles de valeur locative fournies par l'Administration fiscale en constante augmentation, les taxes foncières seront donc mécaniquement augmentées d’autant.

• Taxe foncière sur le bâti

Au taux de 2024 soit **31 %** produit attendu 162 471 € soit + 4 712 € (par rapport à 2024)

Au taux majoré de 1 % soit 32 % produit attendu 167 712 € soit + 9 953 €

• Taxe foncière sur le non bâti

Au taux de 2024 de **27 %** produit attendu 20 898 € soit + 351 € (par rapport à 2024)

Au taux majoré de 0,87 % soit 27,87 % produit attendu 21 571 € soit + 1 024 €

• Taxe d’habitation

Au taux de 2024 de **9,55 %** produit attendu de 1 786 € soit – 783 € (par rapport à 2024)

Au taux majoré de 0,30 % soit 9,85 % produit attendu 1 034 € soit – 752 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, décide d’opter pour les taux d’imposition 2025 suivants :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Bases | Taux | Recettes |
| Taxe d’habitation  Taxe Foncière sur les propriétés bâties  Taxe Foncière sur les propriétés non bâties | 10 500  524 100  77 400 | 9,55 %  31 %  27 % | 1 003  162 471  20 898 |
|  |  | Total | 184 372 |

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025 :**

Pour les subventions, il est proposé de verser les sommes suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| ADMR RENESCURE | 100.00 € |
| AFM TELETHON | 350.00 € |
| IRCL (INSTITUT POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER DE LILLE) | 350.00 € |
| APEL NOTRE DAME DU JOYEL | 500.00 € |
| DON DU SANG | 50.00 € |
| ANCIEN AFN - CATM | 200.00 € |
| APE ECOLE PUBLIQUE | 500.00 € |
| ARHAM LYS ARTOIS FLANDRE | 80.00 € |
| ES THIENNES | 300.00 € |
| ET VIE DANSE | 300.00 € |
| OCCE 3353-ALRDP | 50.00 € |
| COMITE DE SAUVEGARDE DE L’EGLISE DE THIENNES | 300.00 € |
| COMITE DES FETES | 300.00 € |
| FOYER RURAL | 300.00 € |
| CLUB RENCONTRE DES RETRAITES | 300.00 € |
| MAISON DES AVEUGLES | 80.00 € |
| SECOURS CATHOLIQUE | 80.00 € |
| LA CROIX ROUGE | 80.00 € |
| SOCIETE DE CHASSE | 300.00 € |
| TOTAL | 4 520.00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, autorise M. le Maire à verser aux Associations les montants ci-dessus indiqués.

**DELIBERATION POUR SIGNATURE D’UNE CONVENTION A.L.S.H. 2025 AVEC LA COMMUNE DE STEENBECQUE :**

M. le Maire explique à l’assemblée que comme l’an dernier, les Thiennois pourront inscrire leurs enfants aux centres aérés de Steenbecque en 2025. Une convention entre nos deux villages est nécessaire afin de pouvoir régulariser notre participation financière. Présentation de la Convention.

**Après en avoir délibéré,** le Conseil Municipal de Thiennes, par 12 voix pour, autorise M. le Maire à signer la convention A.L.S.H. avec la commune de Steenbecque et donc à payer les prestations qui seront dues pour 2025.

**DELIBERATION POUR RENOUVELLEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE DE LA MAIRIE :**

Monsieur le Maire explique qu’à la suite de la réunion en mars dernier, il avait été demandé le tarif pour un seul PC.

Nous avons eu de fait, de la part de notre prestataire informatique Berger–Levrault une proposition commerciale pour une station PC HP Pro 400 G9P SFF-I5 14500 – 16 Go 512 SSD W1Pro 1Xdp 1Xhdmi intel core i5 14500 – 16 Go DDR5 512 Go SSD M.2 2280 – Graveur de DVD – SATA Vidéo 1x HDMI 1 x DisplayPort Contrôleur Intel UHD Graphics 770 Dynamic Contrôleur réseau Gigabit Ethernet – Souris – Clavier USB Window 11 Pro avec un écran 324pf LED 23.8 1920x1080 VGA HDMI DP Câble HDMI – Abonnement microsoft 365 Apps for Business – 1 an reconductible (outlook, word, excel, powerpoint, onenote, access, publisher) – BL -.system care – installation et paramétrage station avec BL Système care Starter– contrat d’assistance technique office 365.

Montant HT : 1 693.00 €

Montant TTC : 2 031.60 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal de Thiennes, par 12 voix pour, autorise M. le Maire à renouveler le matériel informatique comme indiqué ci-dessus.

**DELIBERATION POUR LE RENOUVELLEMENT DES TABLES A PREVOIR POUR LA SALLE DES FETES :**

Monsieur le Maire explique qu’il serait judicieux de changer les tables de la Salle des Fêtes, celles-ci se dégradant et devenant dangereuses. Henri Julien propose des tables pliantes TITAN très résistantes en charge de 5000 kg de dimension 183x76xh75 au tarif de 82 € HT. Il faudrait en acquérir au moins 30 soit 2 460 € HT 2952 € TTC.

Après délibération, les membres du conseil municipal de Thiennes, par 12 voix pour, autorise M. le Maire à renouveler les tables de la salle des Fêtes mais plutôt au nombre de 35 tables soit 2870 € HT 3444 € TTC.

**DELIBERATION PUR LA SIGNATURE D’UNE CONVENTION D’ADHESION AU CDG59 POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL CONTRACTUEL :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l’article L452-44 du Code général de la fonction publique (CGFP) prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les mettre à disposition des collectivités et établissements territoriaux de leur ressort, pour assurer le remplacement des agents territoriaux momentanément indisponibles, effectuer des missions temporaires ou pourvoir un emploi vacant qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l’article L452-30 du CGFP et par convention.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d’adhérer aux services de la Mission d’intérim territorial mise en œuvre par le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord et il présente la convention type à partir de laquelle les demandes de dispositions de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CDG 59.

Après délibération, le Conseil municipal, par 12 voix pour, ÉMET UN AVIS FAVORABLE de principe pour le recours au service de remplacement proposé par le CDG 59,

APPROUVE le projet de convention tel que présenté par Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire appel, le cas échéant, aux services de mise à disposition de la Mission d’intérim territorial du CDG 59,

DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 59, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

**DIVERS :**

PRESENTATION DIVERS DEVIS POUR TRAVAUX EXTERIEURS ANCIEN CAFE AU 1 RUE DE L’EGLISE.

La séance est levée à 21 h 00.